

Image not found or type unknown



Cee/ indemnités assédics sont ils compatibles??

Par **céline**, le **06/07/2011** à **14:11**

Bonjour, rnje suis actuellement bénéficiaire des assédics mais j'ai accepté un contrat d'engagement éducatif pour trois semaines. pour trois semaines de travail, je serais rémunéré à hauteur de 28 euros par jours (soit environ 400euros) et seulement deux ou trois heurs de travail reconnues. donc je pensais que les assédics allaient compléter mon revenu. seulement j'ai vu sur internet que le CEE est un contrat basé sur le volontariat et que donc mes indemnités seront suspendues... qui dit vrai??rnMERCI de votre réponse